



VILLE DE  
NOTRE-DAME-  
DES-PRAIRIES

## AVIS PUBLIC

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1408-2026 :**  
**modifiant les dispositions du règlement 1370-2024 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de permettre le dépôt d'une demande visant l'implantation d'une institution à vocation régionale en zone CRo.**

Aux personnes et aux organismes intéressés par le projet de règlement mentionné en titre.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2026, le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le projet de règlement numéro 1408-2026 modifiant les dispositions du règlement 1370-2024 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de permettre le dépôt d'une demande visant l'implantation d'une institution à vocation régionale en zone CRo.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **13 juillet 2026, à 18 h 45**, à la salle des délibérations du conseil municipal située au 225, boulevard Antonio-Barrette, à Notre-Dame-des-Prairies. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un autre membre du conseil y expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville au [www.notredamedesprairies.com](http://www.notredamedesprairies.com) et à l'hôtel de ville situé au 132, boulevard Antonio-Barrette, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Notre-Dame-des-Prairies, ce 25 juin 2026.

Nancy Bellerose  
Directrice des affaires juridiques et greffière

